

SECTEUR HEBERGEMENT

TARIFICATIONS EHPAD

Par arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Hérault Mise en application au 1er janvier 2023

TARIFS JOURNALIERS *

RESIDENTS DE PLUS DE 60 ANS

HEBERGEMENT: 59,25 €

GIR 1 - 2 : 22,71 € GIR 3 - 4 : 14,41 € GIR 5 - 6 : 6,11 €

RESIDENTS DE MOINS DE 60 ANS

HEBERGEMENT: 59,25 €

DEPENDANCE: 20,72 €

EN CAS D'HOSPITALISATION

ou

ABSENCE POUR CONVENANCES PERSONNELLES**

Les 3 premiers jours (tarif hébergement) : 59,25 €
A partir du 4ème jour (hébergement – forfait journalier) : 39,25 €

EN RESERVATION AVANT ADMISSION <u>ou</u> SUITE A DEPART ANTICIPE AVANT FIN PREAVIS**

Dès le 1er jour : 39,25

^{*}Cf détails au verso

^{**} Cf contrat de séjour - ch 7

	RESIDENT de plus de 60 ans ne relevant pas du département de l'Hérault*				
GIR	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	MONTANT JOURNALIER (hébergement + dépendance)	MONTANT MENSUEL (31 jours) (hébergement + dépendance)	
1 et 2	59,25 €	22,71 € (6,11 € de reste à charge minimum et PEC APA max : 16,60 €)	81,96 €*	2 540,76 €	
3 et 4	59,25 €	14,41 € (6,11 € de reste à charge minimum et PEC APA max : 8,30 €)	73,66 €*	2 283,46 €	
5 et 6 (résident non éligible à l'APA)	59,25 €	6,11 € (= reste à charge)	65,36 €	2026,16 €	

^{*}montant duquel il convient de déduire la participation du Conseil Départemental d'origine pour les résidents dont le domicile de secours est hors Hérault, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Cette participation sera versée par le Conseil Départemental soit directement au résident, soit à l'établissement.

RESIDENT de plus de 60 ans relevant du département de l'Hérault**					
	A LA CHARGE DU RESIDENT				
APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)	JOUR (hébergement + GIR 5/6 (= reste à charge)	MOIS (31 jours)			
versée directement à l'établissement par le Département 34	59,25 € + 6,11 € = 65,36 €	2026,16 €			

^{**} L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est déduite de la facture mensuelle. Elle est versée directement à l'établissement par le Département 34 quel que soit le niveau de dépendance (GIR de 1 à 4).

A LA CHARGE DU RESID	A LA CHARGE DU RESIDENT de moins de 60 ans		
JOUR (hébergement + dépendance)	MOIS (31 jours)		
59,25 € + 20,72 € = 79,97 €	2 479,07 €		